

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2011

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat s'est réuni en séance publique le lundi 12 décembre 2011, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry, Maire – MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves Arnal, Adjoint, M. Gilbert Allouard, Conseiller Municipal.

Pouvoir : M. Arnal pour M. Minard.

Secrétaire de séance : Mme Chaix.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2011 n'appelle aucune remarque.

Les questions qui suivent sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de M. Arnal.

FINANCES

Présenté par M. Jean-Louis Minard, Adjoint,

- le plan de financement prévisionnel des travaux d'enfouissement des réseaux Basse Tension et France Télécom de la rue Camille St Saëns.

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- une ouverture de crédits sur le budget principal
- une ouverture de crédits sur le budget de l'eau
- le mandat au Maire pour payer en 2012, avant le vote du budget, des factures d'investissement
- la demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement de la bibliothèque.
- le maintien des tarifs 2011 pour l'année 2012, à savoir :
 - * **le droit de place** : 2,10 € par demi-journée et par tranche de 15 m² d'installation et à 20 € pour les cirques
 - * **le droit de branchement au réseau électrique** : 2,20 € pour 4 heures consécutives d'installation
 - * **le droit de voirie, de passage et de terrasse** : 12,50 €
 - * **les travaux de photocopie et de reprographie**
 - * **les vacations funéraires** : 23 €
 - * **le forfait journalier pour l'exercice d'une activité ambulante** : 12 € par jour
 - * **le tarif du déneigement des copropriétés et voies privées**
 - * **le montant des insertions publicitaires dans le Vivre Poisat**
 - * **les tarifs d'utilisation des salles publiques communales**
 - * **l'adhésion au Centre des Loisirs** : 8 € pour les Poisatiers et 12 € pour les extérieurs,
 - * **les aides pour les élèves inscrits à l'école de musique d'Eybens,**
 - * **Les repas de la restauration scolaire.**

URBANISME

Présentés par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- un accord de principe sur la majoration du Coefficient d'Occupation des Sols pour les tènements fonciers de la zone Ur d'une surface supérieure ou égale à 5000 m² et faisant l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble,
- un accord de principe sur l'instauration d'un Droit de Préemption Urbain sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux,
- l'instauration d'un Droit de Préemption Urbain renforcé sur les zones urbaines.

PERSONNEL

Présentés par Mme Micheline Burgun, Conseillère Municipale Déléguée,

- la prise en charge d'un stage BAFA, Approfondissement Petite Enfance, pour une adjointe technique 2^{ème} classe,
- un vœu pour demander le rétablissement du taux à 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

DIVERS

Présentée par M. le Maire,

- la sortie de l'inventaire communal du pistolet de peinture routière et de l'épandeur à sel et à sable, hors service.

Présentée par M. Bernard Bouhet, Adjoint,

- la désignation de M. Francis Dal et de Mme Françoise Gauthier, Conseillers Municipaux, susceptibles d'être proposés à la fonction de commissaire de la Commission Intercommunale des Impôts Directs chargée de l'établissement des bases des établissements industriels et des locaux commerciaux.

INFORMATION

conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales M. le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner déposées pour des biens situés
 - 16, rue de Chamechaude, au prix de 357 000 €
 - 6, avenue d'Eybens, au prix de 650 000 €
- d'un avenant au marché de réhabilitation du bâtiment sis 2, rue Hector Berlioz passé avec l'entreprise Cerca, titulaire du lot 4 – Serrurerie,
- d'une convention avec la Métro pour l'entretien du parc Hubert Dubedout.

Ce compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.